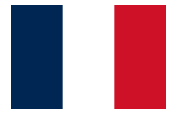




# Accueil des réfugiés ukrainiens

## Bienvenue à l'école en France



Aller à l'école est un droit pour tous les enfants français et étrangers qui vivent en France.  
 L'école publique est gratuite et l'instruction est obligatoire pour les filles et les garçons âgés de 3 à 16 ans.  
**Votre enfant pourra donc être accueilli à l'école dès votre arrivée sur le territoire français.**

### Comment inscrire mon enfant ?

Age de mon enfant	Quelle école ?	Où aller pour l'inscription ?
3 ans → 6 ans	Ecole maternelle	Mairie de la ville où vous résidez
6 ans → 11 ans	Ecole élémentaire	Mairie de la ville où vous résidez
11 ans → 15 ans	Collège	Collège le plus proche de votre lieu de résidence
→ 15 ans et plus	Lycée	DSDEN Vaucluse au 04 90 87 85 75

Si vous en êtes en possession des documents suivants, pensez à les apporter pour l'inscription :

- Extrait acte de naissance
- Livret de famille
- Pièces d'identité parents et enfants
- Justificatif de domicile en France (ou attestation d'hébergement)
- Carnet de santé

Les systèmes scolaires français et ukrainien				
	UKRAINE		FRANCE	
âge	classe	niveau	classe	niveau
3/4			Petite section	ÉCOLE MATERNELLE
4/5			Moyenne section	
5/6			Grande section	
6/7	1	PRIMAIRE  (niveau I)	CP	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE
7/8	2		CE1	
8/9	3		CE2	
9/10	4		CM1	
10/11	5	SECONDAIRE  (niveau II)	CM2	COLLÈGE
11/12	6		6 <sup>ème</sup>	
12/13	7		5 <sup>ème</sup>	
13/14	8		4 <sup>ème</sup>	
14/15	9		3 <sup>ème</sup>	
15/16	10	SECONDAIRE SUPERIEUR (niveau III)	2 <sup>nde</sup>	LYCÉE
16/17	11		1 <sup>ère</sup>	
17/18	12		Terminale	

En cas de question ou de difficulté, vous pouvez joindre le CASNAV au 04 90 87 85 75 ou par mail :

David Caraty : mail [david.caraty@ac-aix-marseille.fr](mailto:david.caraty@ac-aix-marseille.fr)

Fabienne Roche-Bono : mail [fabienne.roche-bono@ac-aix-marseille.fr](mailto:fabienne.roche-bono@ac-aix-marseille.fr)